

Fin des exonérations sur les hauts salaires : bonne ou mauvaise idée ?

ENTREPRISES

SUIVRE CE SUJET



Marc Ferracci, proche d'Emmanuel Macron, veut déposer un amendement pour la suppression des exonérations de cotisations sur les hauts salaires. Chestnot / GETTY_IMAGES

 SAUVEGARDER  PARTAGER

Exonérer les cotisations sur les plus hauts salaires, une fausse bonne idée ? Alors que Marc Ferracci (Renaissance) et Jérôme Guedj (socialiste) ont remis un rapport qui dénonce l'inefficacité de la mesure, François Ecalte, président de Fipeco.fr, revient sur la pertinence du dispositif.



Par **Charlotte Rousset**

Journaliste actualités générales

Publié le 13/10/2023 à 17h42 & mis à jour le 13/10/2023 à 18h46

CL-rrD-rz7yxgYoaLmkvawgNhGIJ35...

Vers une suppression des exonérations de cotisations patronales sur les hauts salaires ? Tel est le projet des députés **Marc Ferracci** (Renaissance) et Jérôme Guedj (socialiste), qui comptent déposer un amendement en ce sens au **projet de budget pour 2024**. Une proposition qui sera également portée par plusieurs syndicats, lors de la conférence sociale de ce lundi 16 octobre.

Dans un rapport qui étudie l'effet des **exonérations de cotisations des entreprises** sur la création d'emploi, les deux députés dénoncent leur manque d'efficacité quand elles sont ciblées sur les hauts salaires. Pour *Capital*, François Ecalle, ancien rapporteur général de la Cour des comptes et président de Fipeco.fr, revient avec nous sur l'inefficacité (ou non) de ces exonérations, et nous explique s'il est pertinent de vouloir les supprimer.

Les exonérations de cotisations patronales, un projet de longue date

Depuis les années 1990, la France a cherché des moyens de réduire le chômage, et notamment celui des salariés sous-qualifiés, ces derniers étant les plus exposés au risque d'inactivité. En 2022, un **rapport de l'Insee** établissait qu'alors que 8,2% seulement des Bac+2 et plus étaient au chômage, 13,2% des actifs non-diplômés n'avaient pas d'emploi. Pour inciter les entreprises à recruter des profils peu voire pas diplômés, la solution adoptée à l'époque fut d'alléger les charges sociales patronales sur les bas salaires, une approche qui s'est concrétisée par des exonérations de cotisations. Celles-ci ont progressivement augmenté au fil du temps, à tel point «*qu'aujourd'hui, il n'y a plus aucune charge patronale si l'on veut employer quelqu'un au Smic*», commente François Ecalle.

Le gouvernement de François Hollande a par la suite modifié ces exonérations afin de créer le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui visait, comme son nom l'indique, à améliorer la compétitivité des entreprises et à favoriser l'emploi. Mais puisque l'un des deux objectifs était la compétitivité, le gouvernement avait alors élargi ce crédit d'impôt aux salaires jusqu'à 2,5 Smic, pour qu'il concerne davantage de travailleurs. L'objectif d'inciter les entreprises à recruter des profils sous-qualifiés a donc petit à petit été délaissé. C'est cette dualité qui, selon François Ecalle, nuit à l'efficacité du dispositif : *«De manière générale, les économistes n'aiment pas trop cela car ça limite grandement l'efficacité des deux leviers d'action»*. En fin de compte, le CICE a été considéré comme peu efficace.

À LIRE AUSSI

[“Encourager l'immigration qualifiée” : la proposition choc d'un député Renaissance](#)

Un outil pas assez précis

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, en 2019, le CICE a pris la forme d'un allègement des charges patronales. Toutefois, pour ne pas mécontenter les entreprises qui avaient jusqu'ici bénéficié du CICE, le dispositif est resté étendu jusqu'à 2,5 Smic. François Ecalle critique vivement le maintien de cette extension, soulignant qu'il n'a pas été fait avec une approche précise et efficace : *«Je pense que si l'objectif est de créer de l'emploi, les allègements entre 1,5 et 2,5 Smic ne sont pas très efficaces car peu ciblés et, surtout, on est à des niveaux où le taux de chômage est faible, et les salaires s'ajustent forcément»*, détaille l'expert.

Bien que ces exonérations soient très efficaces, notamment dans les tranches de salaires inférieures, elles s'avèrent l'être beaucoup moins lorsqu'elles s'inscrivent dans des entreprises à la pointes de la compétitivité, où les salaires sont en moyenne plus élevés : *«Chez Airbus, par exemple, qui est un exemple de compétitivité en France, les salaires dépassent très largement les 2,5 Smic. Et au plus on s'éloigne du montant du Smic, au moins les exonérations sont efficaces en termes d'emplois créés par euro dépensé»*, illustre François Ecalle.

«Un mauvais coup de com»

Bien que le Président Emmanuel Macron ait mis en avant l'idée de faire de la France une destination privilégiée pour les investissements nationaux et mondiaux, l'image du pays est ternie par la crise de la réforme des retraites, ce qui ravive d'anciennes préoccupations quant à la stabilité politique et donc financière du pays.

François Ecalle souligne par ailleurs les défis de communication auxquels le futur amendement du député macroniste Ferracci viendrait se heurter : *«Le gouvernement ne veut pas envoyer de mauvais signaux car en fait, cette suppression d'exonération pour les plus hauts salaires, c'est clairement une hausse des prélèvements obligatoires. Supprimer un allègement, c'est augmenter les cotisations. C'est un mauvais signal adressé aux entreprises alors que depuis 2018, il s'accroche à une politique de l'offre.»* Une telle mesure pourrait donc être perçue comme une menace pour les entreprises, qui pourraient craindre (à raison) une augmentation d'impôts à venir.

Mais tout n'est pas perdu, selon François Ecalle : d'autres mesures seraient plus appropriées, telles que la réduction des impôts de production ou bien la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée.